



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

armement

Question écrite n° 34127

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre de la défense sur le pacte Défense PME publié en mars 2013. Face à d'une part la crise économique qui touche nos entreprises, et d'autre part, la nécessité sans cesse renouvelée d'innovation en matière d'armement, le ministère de la Défense a mis en place un pacte entre la Défense et les PME afin notamment de mieux prendre en compte les PME dans les stratégies d'achat du ministère, de privilégier l'innovation en soutenant financièrement dans la durée les entreprises, de favoriser la croissance des PME par le biais de conventions entre maîtres-d'œuvre et le ministère, et enfin, l'accompagnement des PME dans le cadre du nouveau dispositif de soutien à leur développement. Les objectifs finaux de ce programme sont de soutenir l'économie en relançant la croissance, l'innovation et l'emploi, et montrent la volonté du ministère de s'engager en faveur de l'industrie française. Le pacte suggère de faire partager, au sein de l'Union européenne et de la Task Force Défense, la nécessité de soutenir les PME. Il lui demande de préciser les actions envisagées.

Texte de la réponse

L'instruction du 21 mars 2013 relative à l'engagement du ministère de la défense pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises de taille intermédiaire (ETI), au service de la croissance, de l'innovation et de la compétitivité (Pacte Défense PME) prévoit notamment la mise en oeuvre d'une nouvelle dynamique et de nouvelles pratiques permettant de mieux prendre en compte les PME dans toutes les stratégies d'achat du ministère. Dans ce cadre, le ministère s'est engagé à promouvoir le soutien des PME au niveau européen (axe 1 - action n° 18 du pacte). Les mesures prises en ce sens consistent, pour la France, à intervenir au sein de la Task Force Defense (TFD) de la Commission européenne afin de convaincre nos partenaires de la nécessité de soutenir les PME sur le marché européen de défense. Cette politique volontariste s'est déjà traduite, le 19 avril dernier, par une présentation du Pacte devant la Commission européenne et l'Agence européenne de défense (AED), par la France et le Royaume-Uni, afin d'inciter nos partenaires à la préservation de la capacité d'innovation européenne par la mobilisation des PME et par le soutien aux programmes de R&T dans le budget de l'Union européenne consacré au programme « Horizon 2020 » [1]. Dans cette même dynamique, l'AED organisera des réunions avec les unités spécialisées de la direction générale « Entreprises et Industrie » de la Commission européenne en faveur des PME afin d'identifier et de promouvoir les opportunités offertes aux entreprises innovantes dans le secteur de la défense, telles que le programme de soutien « COSME » [2]. En parallèle, des échanges constants visant à sensibiliser nos partenaires européens ont également lieu dans le cadre des relations bilatérales avec les agences nationales de défense. [1] Le programme « Horizon 2020 », initié le 30 novembre 2011, vise à promouvoir la recherche, l'innovation et la compétitivité en Europe en rassemblant pour la première fois tous les financements de l'Union européenne en matière de recherche et d'innovation dans un seul programme et en réduisant les formalités administratives, les règles et les procédures en faveur des entreprises innovantes. [2] Le programme « COSME » (Programme for Competitiveness of Enterprises and SMEs), établi pour la période 2014-2020, vise à faciliter l'accès des PME aux financements, créer un environnement favorable à la création et à la croissance des entreprises, encourager l'esprit

d'entreprise en Europe, renforcer la compétitivité durable des entreprises européennes, aider les PME à opérer en dehors de leur pays d'origine et favoriser leur accès aux marchés.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34127

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8000

Réponse publiée au JO le : [5 novembre 2013](#), page 11584